

DÉPARTEMENT
VIENNE

ARRONDISSEMENT
CHÂTELLERAULT

COMMUNE
MAIRÉ

Nombres de conseillers :

en exercice : 11

présents : 07

votants : 08

PROCES-VERBAL

RÉUNION du 10 février 2023

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 février 2023, s'est réuni le 10 février 2023, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE.

PRÉSENTS : M. Thierry TRIPHOSE, Mme Nathalie COX, Mme Catherine BIET-ROBIN, M. Bertrand CALMARD, M. Bernard CLÉMENT, M. Manuel MARONNEAU, M. Joël TISSOT.

ABSENT(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Etienne WEPPE à M. Bernard CLÉMENT.

ABSENT(S) EXCUSÉS : M. Ludovic VERHAEVERBEKE.

ABSENT(S) : M. Charlie NIEMEZYK, M. Jacky COMTE

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie COX.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 06 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal arrête le procès-verbal.

Monsieur le Maire demande le rajout de 2 délibérations :

- Mise en place du R.I.F.S.E.E.P et C.I.A.
- Demande de soutien financier à l'association Croque la Vie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Délibération n°2023-02-07

ÉTUDE DEVIS SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre des travaux concernant la salle polyvalente il est demandé de se prononcer sur les candidatures proposées pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

→ accepte le devis SARL MULTON pour un montant total de 13 117,49 € TTC .

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

Délibération n°2023-02-08

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la Région Nouvelle-Aquitaine propose une subvention dans un appel à projet concernant la biodiversité « Nature et Transitions ». Concernant le projet de

 1/3 NC

valorisation touristique des bords de Creuse, le Conseil municipal accepte que Monsieur le Maire dépose un dossier de subvention au titre de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

↳ autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n°2023-02-09

ACHAT DE BOIS EN RÉGIE POUR LES TRAVAUX DU TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'acheter le bois nécessaire aux travaux de la construction des gradins, ainsi que la réhabilitation du terrain de boule, et l'entourage de la balançoire pour la somme de 8 778,24 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

↳ accepte les devis pour un montant total de 8 778,24 € HT .

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

Délibération n°2023-02-10

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL R.I.F.S.E.E.P.

(INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE I.F.S.E. ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE C.I.A.)

Madame COX explique aux membres du Conseil municipal la mise en place du R.I.F.S.E.E. et du C.I.A, ainsi que mise en place d'une évaluation annuelle des personnels communaux. Cela permettra de leur verser une prime annuelle en plus de leurs salaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°2023-02-11

SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION CROQUE LA VIE

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier émis par le Président de l'association Croque la Vie de Pleumartin, concernant la sollicitation pour un soutien financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité une subvention de 200€ pour l'association Croque la Vie.

DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVE DES DEUX RIVES

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre reçue par la Présidente de l'APE des deux rives, Monsieur le Maire fait savoir qu'il va se renseigner suite aux observations des membres du conseil.

Décision est prise de reporter la délibération en attendant les comptes et le budget prévisionnel de l'association.

Handwritten marks: a signature, the fraction 2/3, and the initials JC.

Questions et informations diverses :

Bulletin municipal :

Madame Nathalie COX informe que le bulletin municipal est finalisé et parti à l'impression, il sera disponible dans 10 jours.

Rotofaucheuse :

Monsieur le Maire informe que la girofaucheuse présentent une usure anormale des couteaux ainsi que des pièces sur le rotor. Monsieur le Maire a fait venir le technicien qui l'a constaté. L'entreprise va changer sous garantie le rotor et remplacera les couteaux par des plus gros.

Plan Communal de Sauvegarde :

Madame Nathalie COX informe que Monsieur le Préfet nous a adressé une notification pour rappeler l'obligation dans les 2 ans à venir d'actualiser la Plan Communal de Sauvegarde.

Commission finances :

Monsieur le Maire informe que la date de la commission finances n'est pas fixée, mais que ce sera à 18 heures 30 la semaine du 20 février au 24 février 2023.

Nids de frelons :

Monsieur le Maire informe que la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne, nous propose une adhésion pour la destruction des nids de frelon, qui nous permet d'avoir un tarif réduit.

Monsieur Bertrand CALMARD demande si les particuliers peuvent en bénéficier.

Monsieur le Maire va se renseigner avant de demander au conseil municipal de se prononcer.

Poubelle :

Monsieur MARONNEAU signale un problème de poubelle à clé au Moulin au Roy, la personne possédant la poubelle laisse l'étiquette dessus quand la poubelle est pleine, et quand la SIMER passe, il ne prene pas la poubelle. Madame Nathalie COX va le signaler à l'intéressé.

Fin de la séance à 21h45

